

Commune de La Tène

Conseil Général Extraordinaire du 12 décembre 2013

Motion des présidents de partis et de groupe politiques intitulée :

Le Conseil général invite le Conseil communal à rétablir dans le cadre du projet d'écoquartier social Agora et de la société anonyme Sanaforum Holding SA, la réalité du dossier au travers d'un rapport d'information à déposer auprès du Conseil général d'ici au 12 juin 2014.

1. Développement

a. Dossier écoquartier Agora

La présentation par le Conseil Communal d'un rapport d'information au CG sur la création d'un écoquartier Agora, lors de la séance du 21 mars, a porté un certain éclairage sur les décisions prises par le Conseil Communal pour engager notre commune dans un projet d'écoquartier dans la zone des Essertons. Ceci s'est fait en collaboration avec un promoteur unique et par le biais d'une participation au capital actions de la société Sanaforum Holding SA à hauteur de 30'000.-.

Diverses informations nous sont parvenues par la suite sur l'évolution de ce dossier, soit par la voix du Conseil Communal et plus particulièrement de son président, soit par les interventions de différents Conseillers Généraux, voire par la presse.

La teneur de ces informations étant parfois contradictoire, souvent partielle et généralement incontrôlable, les signataires de cette motion sont d'avis que la réalité sur l'état du dossier se doit d'être rétablie dans les meilleurs délais.

En effet, nous désirons que les Conseillers Généraux puissent rapidement se forger leur propre opinion sur l'opportunité d'un tel projet, son intérêt et la forme qu'il peut lui être donné, plus particulièrement sur son mode de financement.

Aujourd'hui un nouveau Conseil Communal est en place et a repris un mode de fonctionnement pleinement opérationnel. C'est donc le moment propice pour reprendre contact avec les différents partenaires du projet, réévaluer les besoins et adapter le projet à la situation actuelle.

Nous demandons donc au Conseil Communal d'informer régulièrement le Conseil Général de l'avancement des discussions et de préparer un nouveau rapport complet.

b. Société Sanaforum SA

En février 2013, le Conseil Communal a décidé l'entrée de notre commune dans le capital action de la société Sanaforum Holding SA à hauteur de 30'000.-.

Actuellement, c'est Monsieur Serge Girardin qui occupe les fonctions de représentant de la commune à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration dont il est le président. Il assure également la direction de l'entreprise.

De son côté, le Conseil Général a procédé à une modification du règlement de commune afin de nommer lui-même les représentants de la commune aux Assemblées Générales des sociétés anonymes dont la commune est actionnaire. A ce titre, il a désigné la personne qui représentera désormais la commune à l'Assemblée Générale de la société Sanaforum Holding SA.

Selon les statuts de la société Sanaforum Holding SA, c'est l'Assemblée Générale qui nomme les membres du Conseil d'Administration et la direction de l'entreprise.

Dans le cadre du retrait souhaité de notre commune du capital action de la société Sanaforum Holding SA, voire de la dissolution de la société, il est important que nous soyons représentés tant au niveau de l'Assemblée Générale que du Conseil d'Administration qui dispose de pouvoirs importants. Ceci afin de nous assurer que les intérêts de la commune soient préservés au mieux dans le processus de négociation des actions.

Il devient donc extrêmement urgent de rétablir la représentativité de notre commune au sein de l'ensemble des organes de la société Sanaforum Holding SA et à ce titre, le représentant du Conseil Général au sein de l'Assemblée Générale de Sanaforum Holding SA doit convoquer une

Assemblée Générale extraordinaire dans les plus brefs délais.

Considérant l'urgence du dossier, les signataires de cette motion sont néanmoins conscients du caractère délicat de la négociation du retrait de notre commune du capital de la société Sanaforum Holding SA et en particulier de la valorisation des actions.

Les signataires de cette motion insistent donc sur l'importance d'associer immédiatement le représentant du Conseil Général à l'Assemblée Générale de Sanaforum Holding SA au processus de négociation avec l'actionnaire majoritaire et des éventuelles autres parties envers lesquelles notre commune a contracté des obligations orales ou écrites.

Le rapport demandé par cette motion devra néanmoins informer le Conseil Général des impacts financiers pour notre commune.

Pour le PLRT

Pour le PSLT

Nicolas Kruegel

Alain Maurissen

Ted Smith

Gérard Gremaud